



26 septembre 2018

Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2018

Dans la perspective de l'assemblée générale extraordinaire d'**Auplata (Euronext Growth - FR0010397760 - ALAUP)**, prorogée en deuxième convocation et ajournée au 28 septembre 2018, un mandataire ad hoc a été nommé par le Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne, à la requête de la société, afin d'assurer le quorum de 20% des actions ayant le droit de vote et de représenter les actionnaires défaillants pour voter au soutien des résolutions présentées par le Conseil d'administration.

Auplata en bref

Basé en Guyane française, Auplata est le 1^{er} producteur d'or français coté en Bourse. La société dispose de plus de 700 km² de permis et titres miniers en Guyane française. Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière guyanaise. Depuis juin 2015, Auplata est actionnaire de la société minière ivoirienne OMCI, détentrice de deux projets miniers en Côte d'Ivoire.

Auplata est coté sur le marché Euronext Growth à Paris (Euronext) – ISIN : FR0010397760 – ALAUP ; ICB : 1777 – Gold Mining. Pour plus d'information sur la société Auplata : www.auplata.fr.

Contacts

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes
Nicolas Bouchez

Relations investisseurs
Relations presse

momnes@actus.fr
nbouchez@actus.fr

01 53 67 36 92
01 53 67 36 74